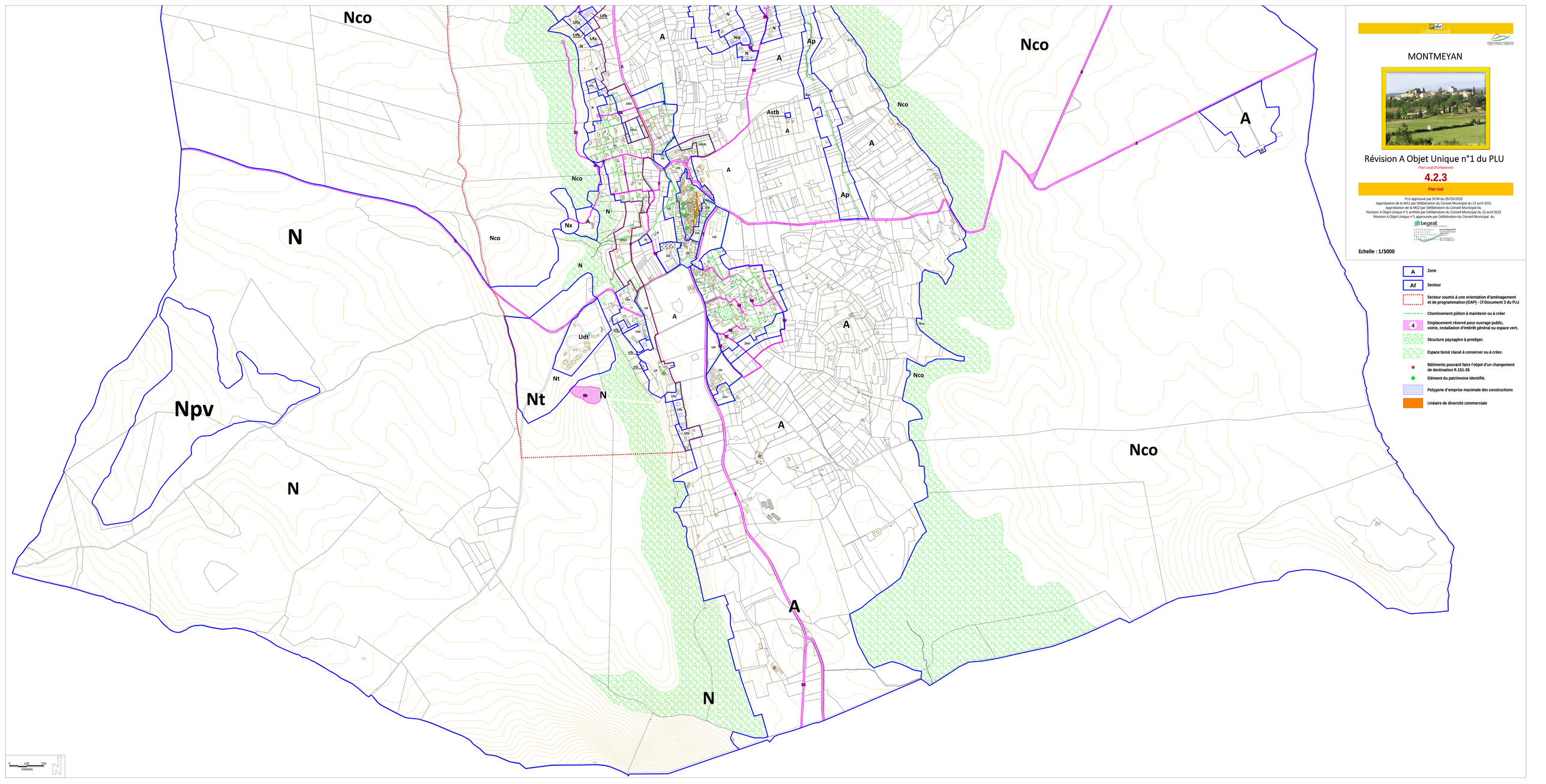

Le Domaine du VAR

PROVENCE VERDON

MONTMEYAN

Révision A Objet Unique n°1 du PLU

Plan Local d'Urbanisme

4.2.3

Plan Sud

PLU approuvé par DCM du 05/03/2020
Approbation de la M01 par Délibération du Conseil Municipal du 12 avril 2021
Approbation de la M02 par Délibération du Conseil Municipal du
Révision A Objet Unique n°1 arrêtée par Délibération du Conseil Municipal du 15 avril 2022
Révision A Objet Unique n°1 approuvée par Délibération du Conseil Municipal du

begeal
www.begeal.fr
Tél. 04 94 69 38 40
Fax : contact@begeal.fr

Echelle : 1/5000

- A — Zone
- Af — Secteur
- Secteur soumis à une orientation d'aménagement et de programmation (OAP) - Cf Document 3 du PLU
- Cheminement piéton à maintenir ou à créer
- 4 — Emplacement réservé pour ouvrage public, voirie, installation d'intérêt général ou espace vert.
- Structure paysagère à protéger.
- Espace boisé classé à conserver ou à créer.
- Bâtiments pouvant faire l'objet d'un changement de destination R.151-35
- Elément du patrimoine identifié.
- Polygone d'emprise maximale des constructions
- Linéaire de diversité commerciale